



## **Commune de Cugy (VD)**

Rapport de la Commission de Gestion 2019

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b><i>I. Au Conseil Communal de Cugy</i></b> .....                                    | <b>3</b>  |
| <b><i>II. Extraits du règlement du Conseil Communal de juillet 2016</i></b> .....     | <b>4</b>  |
| <b><i>III. Rapport de la commission de gestion 2019</i></b> .....                     | <b>6</b>  |
| Administration (Thierry Amy) .....  | 6         |
| Informations sur le site internet - p.20.....   | 6         |
| PPA EoLJorat Sud - p.40 .....   | 7         |
| Formation, jeunesse et affaires scolaires (Jean-Pierre Sterchi) - p.72 .....          | 8         |
| Observation 1 .....   | 8         |
| Affaires culturelles et loisirs (Philippe Flückiger) .....                            | 8         |
| Bâtiments Communaux, police des constructions (Christine Raïs El Mimouni) - p.57..... | 9         |
| Centre de vie enfantine - p.2.....  | 9         |
| Énergie et développement durable - p.68 .....   | 10        |
| Services industriels (Frédérique Roth) - p.62 .....                                   | 10        |
| Routes - p.56 .....   | 11        |
| Domaines, forêts et espaces publics (Roland Karlen) - p.48.....                       | 11        |
| Police forestière.....  | 11        |
| Développement économique et tourisme (Gérald Chambon) - p.86.....                     | 12        |
| La Suisse bouge.....  | 12        |
| Finances - Préavis 28-2020 États financiers 2019 (Philippe Flückiger) .....           | 13        |
| Audition du président du conseil communal (Samuel Debossens).....                     | 14        |
| Associations et Instances Intercommunales .....                                       | 15        |
| Observation 2 .....   | 16        |
| Vœu 1.....  | 16        |
| <b><i>IV. Conclusion</i></b> .....  | <b>17</b> |
| <b><i>Annexe</i></b> .....  | <b>18</b> |

## I. AU CONSEIL COMMUNAL DE CUGY

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Conformément au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal, la Commission de Gestion vous présente son rapport pour l'exercice 2019.

La COGEST s'est formellement constituée le 10 décembre 2019 pour établir un calendrier des séances et établir un planning afin de pouvoir commencer à travailler sereinement aussitôt le projet de rapport de gestion de la Municipalité reçu.

La COGEST aura eu à travailler assez tôt avec des effectifs réduits car elle a eu le regret de devoir composer avec l'absence prolongée d'un de ses membres pour raison de santé.

Afin de se conformer aux recommandations du Conseil Fédéral, pendant la situation sanitaire exceptionnelle causée par la COVID-19 dès la mi-mars, la COGEST a tenu la majorité de ses séances sous forme de vidéoconférences Skype. Elle a adressé ses questions par écrit aux membres de la Municipalité, lesquels lui ont répondu sous la même forme.

La COGEST s'est réunie à 16 reprises et a pris le temps de contacter les personnes impliquées dans la gestion de la commune, soit les membres de la Municipalité, la Commission des Finances, la Boursière Communale ainsi que le Président du Conseil Communal.

Ce rapport est le résultat d'un travail collégial et d'une très bonne collaboration entre ces différents organes.

La COGEST relève une bonne transparence en ce qui concerne les comptes ainsi que la précision des réponses reçues de la part, non seulement des Conseillers Municipaux mais également de Madame la Boursière Communale.

## II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

### B - Commission de gestion

#### Composition, désignation

##### Article 72 :

La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.

Ses membres sont rééligibles.

Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.

#### Constitution, organisation

##### Article 73 :

La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.

#### Attributions

LC 93c. RCom 34, 35, 35a

##### Article 74 :

La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission :

1. de vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts
2. de s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente
3. de vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission
4. d'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux
5. d'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci
6. d'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
7. d'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances, elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours. De même, sur demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.

#### **Droit d'investigation, secret**

RCCom 35, 35a

#### **Article 75 :**

La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.

La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil.

Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

#### **Rapports, amendements, observations et vœux de la COGEST**

#### **Article 134 :**

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

#### **Vote**

RCCCom 37

#### **Article 137 :**

Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année.

Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale.

La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil.

En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier.

Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.

### III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2019

Au vu de la situation sanitaire, la COGEST n'a pas pu travailler de manière traditionnelle à la maison de Commune. Ce rapport contient les réponses et/ou extraits de réponses écrites des Municipaux telles qu'elles nous ont été transmises. Il va de soi que toutes les questions et/ou réponses ne figurent pas dans ce rapport, nous n'avons relevé que les éléments sujets à discussion.

#### Administration (Thierry Amy)

##### Question de la commission :

Se basant sur les éléments d'actualité, la COGEST se questionne sur le fait que le Canton répercute de plus en plus de charges sur les Communes. Nous souhaitons savoir si la Municipalité a contacté l'Association des Communes Vaudoises dans le but de prendre des mesures concertées.

##### Réponse de la Municipalité :

*[...] Les discussions portent sur la clé de répartition de ces dépenses entre le Canton et les Communes, ces dernières ont rencontré, durant ces dernières années, de plus en plus de difficultés à financer leurs prestations, alors que le Canton présente d'année en année des comptes bénéficiaires et un taux d'endettement historiquement bas.*

*[...] Cela étant dit, la Municipalité imagine que la question de la COGEST fait référence aux négociations en cours entre le Canton et les associations des communes vaudoises (UCV et AdCV), en lien avec la révision de la péréquation intercommunale ainsi que de l'éventuel transfert en tout ou partie à l'État du financement des dépenses liées à la facture sociale.*

*[...] L'Union des communes vaudoises, dont la commune de Cugy est membre, est favorable à une prise en charge d'une part plus importante de la facture sociale par le Canton, mais pas sous la forme simpliste d'un transfert total de la part communale à l'État et d'une bascule fiscale correspondante.*

*[...] La Municipalité appuie dès lors, pour l'instant, les démarches effectuées par l'UCV dans le cadre des négociations qu'elle mène avec le Conseil d'État, en vue de la refonte complète de la péréquation intercommunale, tout en intégrant la problématique liée à la prise en charge de la facture sociale par le Canton.*

#### Informations sur le site internet - p.20

##### Question de la commission

La COGEST a remarqué que des informations sur le site internet de la commune ne sont pas à jour, par exemple : 37 entreprises répertoriées sous la rubrique Économie / Entreprise. La liste est-elle complète?

Il manque également des mises à jour, en voici deux exemples : Chalut Green Service SA Rte de Lausanne 4 : Cette entreprise a quitté la commune en décembre 2016, elle est cependant toujours citée. La société KarLoc qui occupe les locaux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 n'est pas mentionnée.

## Réponse de la Municipalité

[...] Les entreprises actives sur le territoire communal sont tenues de s'annoncer auprès de la Municipalité. Malheureusement beaucoup d'entre elles ne le font pas. Il peut arriver que le site Internet ne soit pas totalement à jour concernant les entreprises sises sur le territoire communal, car l'inscription se fait sur une base volontaire. L'Administration suit les informations publiées non seulement dans la FAO ou la FOSSC, mais également dans la presse, en particulier les pages publicitaires, afin de déterminer quelles sont les entreprises (individuelles ou sociétés commerciales) qui sont installées et actives sur notre territoire communal.

[...] Ces informations sont particulièrement utiles pour notre Administration communale, notamment pour ce qui concerne le prélèvement de la taxe sur les déchets.

## PPA EoLJorat Sud - p.40

« Tous ces éléments ont mené la Municipalité à porter cette affaire par-devant le Tribunal Fédéral. Un mémoire de recours a ainsi été déposé le 31 octobre 2019. Un jugement n'est pas attendu avant l'automne 2020, au plus tôt. »

### Questions de la commission

- Quel est le coût envisagé ?
- Fait-il partie du budget voté pour 2020 ?
- Quel est le coût de la procédure jusqu'à présent ?

### Réponse de la Municipalité

Tableau récapitulatif des coûts

| Date          | Raison  | Montant [CHF] |
|---------------|---|---------------|
| 02.08.2016    | Avance de Frais   | 8'000.00      |
| 31.01.2017    | Séances, recherche infos, coordination débat public                 | 1'080.00      |
| 31.05.2017    | Opérations 17.06.2016- 10.05.2017 ./.<br>acompte payé le 02.08.2016 | 3'600.00      |
| 31.07.2017    | Opérations 11.05- 11.07.2017  | 6'900.00      |
| 16.04.2018    | Opérations 18.07- 31.12.2018  | 350.00        |
| 16.04.2018    | Opérations 01.01- 16.03.2018  | 6'650.00      |
| 25.09.2018    | Opérations 22.03- 31.08.2018  | 2'450.00      |
| 15.02.2019    | Opérations 01.09- 31.12.2018  | 3'600.00      |
| 27.05.2019    | Opérations 01.02- 30.04.2019  | 2'800.00      |
| 15.11.2019    | Opérations 01.06- 31.10.2019  | 18'400.00     |
| Montant total |   | 53'830.00     |

[...] Les coûts relatifs à cette procédure envisagés pour 2020 sont compris dans le poste frais d'« avocat et dossiers administratifs » inscrit au budget 2020 pour un montant global de CHF 13'000.-

## Formation, jeunesse et affaires scolaires (Jean-Pierre Sterchi) - p.72

Centre d'animation pour les jeunes Engagement d'un animateur socioculturel par l'ASICE.

### Question de la commission

- Cet animateur socioculturel interviendra-t-il aussi dans le cadre des différents problèmes liés aux diverses nuisances causées par certains jeunes notamment dans le quartier de l'Epi d'or ou s'agit-il d'une toute autre démarche ?
- Quel est le coût estimé de ce projet ?

### Réponse de la Municipalité

*[...] L'animateur n'interviendra pas comme Travailleur Social Hors Murs (TSHM) ou Travailleur Social de Proximité (TSP).*

*[...] En ce qui concerne le coût du projet accepté par le Conseil intercommunal de l'ASICE, il est intégré au budget des années à venir. Le financement du Centre d'animation est intégré au budget et aux comptes du secteur parascolaire.*

*[...] Au budget 2020, un montant de CHF 97'100.- est prévu pour cet accueil parascolaire de 7P à 11S. Un budget estimatif a été présenté pour les deux années suivantes. En 2021, le coût de la mise en place du Centre d'animation dans ses locaux définitifs et de l'engagement d'un deuxième professionnel serait de CHF 256'000.-. L'année 2022 serait la première année avec un fonctionnement avec des locaux équipés et une équipe au complet et le budget estimé serait de CHF 244'000.-.*

### Remarque de la commission

La commune de Cugy a la chance d'avoir un de ses Municipaux au Comité de Direction de l'ASICE et deux Municipaux au Conseil Intercommunal. Cependant, au vu de ce qui précède et selon ce que la COGEST entend, elle pense que l'ASICE n'est pas suffisamment dans une dynamique d'austérité

### Observation 1

La COGEST estime que les délégués de la commune, en acceptant chaque année de nouvelles prestations, ne défendent pas suffisamment les intérêts financiers de la commune auprès de l'ASICE.

## Affaires culturelles et loisirs (Philippe Flückiger)

### Question de la commission

La COGEST demande où en est la réflexion sur l'aide aux sociétés locales.

### Réponse de la municipalité

*Toutes les sociétés locales ont reçu un courrier avec un lien vers un questionnaire à remplir. [...]*

*[...] Un projet de règlement sur la politique des dons et subventions sera ensuite élaboré et soumis au Conseil Communal pour la fin de l'année 2020.*



## Bâtiments Communaux, police des constructions (Christine Raïs El Mimouni) - p.57

### Question de la commission

En ce qui concerne les travaux de la parcelle 391, la COGEST souhaite connaître le processus de surveillance du chantier (conformité/sécurité) ainsi que l'entité responsable des suivis de chantiers ?

### Réponse de la Municipalité

*Concernant le processus de surveillance de la sécurité, La Commune se doit de faire respecter la sécurité sur le domaine public. Faire respecter la sécurité sur le chantier lui-même revient à l'architecte, au maître d'ouvrage (MO) ou aux entités telles que la SUVA, par exemple. La Commune se doit cependant de rendre attentif le MO en cas de danger qu'elle pourrait détecter.*

*Concernant le processus de surveillance de conformité, lors de toute mise à l'enquête, chaque dossier soumis à l'autorité comprend le nom du responsable qui sera en charge du suivi de chantier mentionné sous la responsabilité du MO. Si la question suppose un suivi à assurer par la Commune, il n'y a pas de suivi de chantier au sens propre du terme. Cependant, la Commune se doit de contrôler la conformité du projet avec les exigences légales et réglementaires, notamment avec son règlement communal. Le dicastère de la police des constructions effectue ces contrôles par le biais de son Service technique et du municipal en charge en effectuant des visites ponctuelles sur les chantiers selon nécessité. A l'issue du chantier, une visite finale de conformité aboutit en principe à la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser.*

## Centre de vie enfantine - p.2

*« Un Comité de pilotage (COFIL), formé de deux représentants de la Municipalité, d'un représentant de la Fondation de prévoyance Romande Énergie et d'un représentant de l'entreprise totale (Romande Énergie Services) assure la direction du partenariat et exerce la haute direction des travaux. »*

### Question de la commission

Comment le potentiel conflit ou mélange d'intérêts entre l'investisseur et l'entreprise générale a-t-il été traité ?

### Réponse de la Municipalité

*La Municipalité estime que le risque de potentiel conflit d'intérêt est maîtrisé.*

*[...] Nous avons constitué un COFIL composé de deux représentants de la Municipalité sur quatre membres. Il a été convenu que la FPRE travaillerait à livre ouvert. Un budget général de construction doit être soumis au COFIL. La Municipalité conserve à tout le moins un certain droit de regard sur les éléments à la fois constructifs et financiers du projet. En cas de désaccord, la Municipalité a la possibilité de s'opposer et d'influer sur les décisions prises.*

*[...] Concernant la question du procès-verbal d'adjudication des travaux, celui-ci n'a pas lieu d'être, dans la mesure où le processus d'attribution des travaux n'est pas du ressort de la Municipalité mais de la fondation de prévoyance Romande Énergie (FPRE). Celle-ci, en tant que bénéficiaire du droit de*

superficie, est chargée de faire construire, à ses frais et sous sa seule responsabilité, le Centre de vie infantine (CVE)

## Énergie et développement durable - p.68

« Cette mise à jour du concept énergétique communal servira de base de travail à la Municipalité »

### Question de la commission

Quels sont les résultats de l'état des lieux, de la comparaison avec les valeurs de référence et sur les domaines où des efforts sont à consentir ?

### Réponse de la Municipalité

La réponse à cette question est donnée sous forme du tableau ci-dessous.

|  | État des lieux      | Valeurs Cibles                    | Mesures à consentir   |
|--|---------------------|-----------------------------------|---|
| Maison villageoise IDE<br>(indice de dépense d'énergie de chaleur) | 160kwh/m2*an        | 160 kwh/m2*an<br>28kwh/m2*an Vaud | Prévoir des mesures de rénovations à moyen terme  |
| Véhicules Communaux  |                     | 147g CO2/km dès 2020              | A chaque remplacement de véhicule redéfinir le cahier des charges des tâches à réaliser du véhicule. Lors de chaque remplacement, inclure des véhicules à propulsion alternative dans la liste des véhicules à étudier. En cas de choix de véhicules diesel, veiller à choisir des modèles avec filtres à particules. |
| Hilux  | 380g CO2/Km         |                                   |   |
| Pony P4T   | 1580g CO2/km        |                                   |   |
| T9 Reform  | 880g CO2/km         |                                   |   |
| Iseki 1580   | 1580g CO2/km        |                                   |   |
| Énergie solaire (territoire communal)                              | Production actuelle | Potentiel exploitable             | Promouvoir les subventions cantonales pour le solaire thermique et fédérales pour le PV. Étudier des pistes pour développer ces technologies sur le territoire communal.<br><br>Mettre en place un suivi des réalisations   |
| Solaire thermique  | 317 MWh/an          | 1235 MWh/an                       |   |
| Solaire Photovoltaïque   | 128 MWh/an          | 3349 MWh/an                       |   |
| Production de chaleur (territoire communal)                        | 10263 KWh/hab       | 1700 KWh/hab                      | Améliorer la qualité thermique des bâtiments.<br><br>Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.  |

## Services industriels (Frédérique Roth) - p.62

Réseau d'eau : « une consommation journalière de 199\* litres par habitant »

\*194 litres, selon la version définitive du Rapport de Gestion 2019.

### **Question de la commission**

Quelle est la moyenne cantonale ?

### **Réponse de la municipalité**

*En 2019, la consommation totale d'eau (production des sources + eau achetée) à Cugy est de 201'155 m<sup>3</sup> pour 2'762 habitants. Cela représente donc en moyenne une consommation de 199\* litres par jour et par habitant. Ce chiffre est à relativiser car il ne tient aucunement compte des fuites sur le réseau (cette donnée devrait être prochainement disponible une fois l'entier de la facturation relative à l'eau potable pour l'année 2019 réalisée)*

*[...] La consommation d'eau journalière vaudoise n'est pas connue [...] En Suisse en 2017, cela représentait en moyenne pour l'ensemble de la population environ 163 litres par personne et par jour.*

## **Routes - p.56**

### **Question de la commission**

Les travaux de réfection de la route de la Bérallaz apportent-ils un résultat observable concernant la sécurité ?

### **Réponse de la Municipalité**

*[...] L'aménagement tel que réalisé permet ainsi de rendre les piétons plus visibles et de diminuer les points de conflit entre les piétons et les véhicules motorisés.*

## **Domaines, forêts et espaces publics (Roland Karlen) - p.48**

### **Police forestière**

*« Les problèmes similaires à l'année dernière ont été observés\* : construction en limite de la lisière au Chemin des Dailles, dépôts de véhicules au chemin de Bellevue et reboisement au chemin de la Lisière. »*

*\*selon la version provisoire du Rapport de Gestion 2019*

### **Question de la commission**

Ces problèmes sont-ils réglés ?

### **Réponse de la Municipalité**

*Ces problèmes sont résolus. Bien que le rapport de gestion stipule des problèmes similaires, il ne faut pas comprendre que ce sont des problèmes non résolus d'année en année.*

*Au chemin des Dailles, l'ouverture d'un nouveau chantier a amené le Service technique à demander au Maître d'ouvrage concerné de faire déplacer des dépôts de chantier situés au-delà de la limite forestière.*

*Concernant le chemin de Bellevue, ce chantier dure depuis fort longtemps. Après plusieurs rappels verbaux par le garde forestier et la Commune concernant le parcage illicite dans la forêt et sur les chemins de Bellevue et du Coteau, la Municipalité a fait parvenir au propriétaire un ultime avertissement écrit, sous peine de dénonciation afin que la situation se normalise.*

*Au chemin de la Lisière, les travaux de construction et rénovation du bâtiment étant terminés, le Service des Forêts (garde forestier) a procédé avec les apprentis du centre forestier du Mont-sur-Lausanne à la plantation délimitant la distance de la lisière au bâtiment (10m). Ces nouvelles mesures permettent au propriétaire de se retrouver dans la légalité.*

## **Développement économique et tourisme (Gérald Chambon) - p.86**

### **Question de la commission**

Comme en 2018 le rapport de gestion ne mentionne rien concernant ce dicastère. Bien que ce secteur nous semble important, la COGEST s'interroge, au vu de sa faible activité, sur le bien-fondé de ce dicastère.

### **Réponse de la municipalité**

*[...] La Municipalité de Cugy a pour ambition de changer l'image de la Commune, d'étendre son attractivité mais surtout d'offrir un environnement économique prospère et des conditions-cadres adéquates à ses entreprises, acteurs essentiels étroitement liés à cette évolution. L'expansion des entreprises existantes sur le territoire communal est une priorité.*

*[...] La création de ce dicastère nous a permis d'être actif dans les associations intercommunales en rapport avec cette thématique. Cugy est aujourd'hui intégrée dans des commissions très importantes où la voix de notre petite commune compte. Nous siégeons à la commission développement économique de Lausanne Région où se décide des initiatives, des plans, des solutions aux problèmes économiques locaux. Nous siégeons également au Comité de rénovation du Prix PERL (Promotion Entreprendre Région Lausanne), dont le municipal en charge est d'ailleurs le Lauréat de l'édition 2005. Ses contacts nous ont permis d'organiser, pour la première fois à Cugy, une rencontre Municipalité-Entreprise, avec un beau succès auprès des entreprises.*

*[...] Le but de ce dicastère est également d'apporter un soutien sous 3 axes :*

- *Développement des commerces de Cugy ;*
- *Apporter des conditions cadres favorables ;*
- *Dynamiser le centre du village.*

## **La Suisse bouge**

### **Questions de la commission**

Quel intérêt la population de Cugy a-t-elle montré pour cette manifestation ?

Quel est le niveau de participation aux différentes manifestations ?

Quel coût pour quelles retombées ?

## Réponses de la Municipalité

*Le but de la Suisse bouge, mouvement national, est de motiver la population à faire plus d'exercice physique et c'est un magnifique instrument mis à disposition gratuitement aux communes afin d'atteindre cet objectif.*

*[...] Pendant tout le mois de mai, le Comité de la Suisse bouge a incité les concitoyens à bouger grâce à l'aide des associations sportives et sociétés locales de Cugy. Notre commune a enregistré plus de 71'000 minutes cumulées d'activité. Nous avons fini 33<sup>ème</sup> de notre catégorie ! C'est plus que les villes de Montreux ou de Neuchâtel! Evidemment, les meilleures dépassent le million de minutes mais, pour une première participation, et qui plus est avec un 1<sup>er</sup> mai sous la neige et une journée TPV/Suisse Bouge en plein pont de l'Ascension, la tâche était ardue. Mais nos objectifs ont été atteints. Nous avons planté les graines et espérons faire grandir cette belle manifestation favorable pour la santé et le bien-être de nos concitoyens.*

*[...] La manifestation n'a pas pour vocation d'obtenir des retombées économiques ou touristiques mais s'attache à la santé de notre population et à animer le village. La santé n'ayant pas de prix, il est donc difficile d'évaluer l'impact sur notre population. Cependant, les coûts ont été minimes, car couplés à la manifestation du départ du Tour du Pays de Vaud (TPV). Ils ont essentiellement consisté en de la publicité, des flyers, la location d'une sono. Il convient de relever que les manifestations organisées par la Municipalité sont assez rares, et nous sommes fiers de supporter cette manifestation annuelle.*

## Finances - Préavis 28-2020 États financiers 2019 (Philippe Flückiger)

La COGEST a eu la possibilité d'interroger, à distance, le Municipal en charge des Finances. La COGEST était accompagnée par la COFIN, le Municipal par Madame la Boursière.

Globalement les deux commissions sont satisfaites des résultats financiers de l'exercice 2019 qui se solde par un gain de CHF 322'000.-, contre une perte budgétée de CHF 814'000. Pour rappel l'année 2018 s'était soldée par un gain de CHF 577'000.-.

Outre la maîtrise des dépenses, la COGEST remarque que des efforts ont été consentis sur certains postes pour en réduire les coûts, tout en améliorant les services (ex. assurances), ou que des mesures d'organisation ont permis d'améliorer l'efficacité de certains secteurs (ex. conciergerie).

Interrogée par la COGEST, la COFIN s'estime satisfaite de la présentation des comptes et n'exprime pas de réserve particulière.

La Cogest a également pris connaissance du rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2019 (FRI SA à Échallens). Ce rapport confirme que « sur la base [d'un] examen succinct, [l'auditeur n'a] pas relevé de fait qui laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ».

La COGEST a discuté pendant cette séance de plusieurs points, dont voici les plus importants :

### **Différence entre le budget et les comptes**

Comme en 2018 le bouclage des comptes se conclut par une surprise positive de CHF 1'135'000. La COGEST remarque à nouveau que les impôts ont été sous-évalués pour la 4<sup>e</sup> année consécutive et les charges surestimées. Il est précisé par la Municipalité, que certaines économies proviennent de projets qui ont été financés par préavis alors que cela n'était pas prévu, diminuant d'autant les charges.

En revanche cela génère des amortissements qui pèseront sur les comptes pendant plusieurs dizaines d'années. Des réorganisations de services ont permis d'autres économies.

Bien qu'il soit délicat de critiquer des résultats positifs, la COGEST tient à rappeler que de mauvaises projections peuvent aussi conduire à des surprises négatives, et enjoint donc la Municipalité à faire preuve d'un maximum de précision.

#### **Reprise des charges de l'AVASAD par le Canton – p.25**

Cette reprise qui concerne toutes les communes avait pour but d'alléger quelque peu les charges obligatoires de ces dernières. Le coût de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et soins à domicile) pour Cugy était de CHF 252'000 en 2019, soit environ 2.3 points d'impôts. Un montant similaire sera donc économisé en 2020. En contrepartie l'Union des Communes Vaudoises (dont Cugy est membre) avait proposé que les communes diminuent leur imposition de 1.5 points. La Municipalité n'a pas choisi cette voie. Elle assume en précisant que l'engagement de l'UCV n'était pas contraignant et que ces 2.5 points récupérés s'inscrivent parfaitement dans la politique de reconstruction de la marge d'autofinancement voulue par la Municipalité.

#### **Endettement – p.29**

La COGEST n'a pas de commentaires particuliers à faire sur le niveau d'endettement. Elle constate, avec la COFIN, que les différents emprunts sont gérés de manière dynamique en privilégiant, quand cela est possible et judicieux, des emprunts à court terme (taux négatifs) et privilégie la diversification des émetteurs et des durées. A noter qu'en 2020 un emprunt de 4 millions à 2.07% arrive à échéance. Les intérêts sont de CHF 82'000 par an. Tout ou partie de ce montant pourra vraisemblablement être économisé.

#### **Compensation financière RIE3 – p.28**

Le canton s'est engagé à soutenir les communes à hauteur de CHF 50 millions. Pour Cugy cela a représenté CHF 35'000.-. A la remarque que cela fait plus que compenser la perte fiscale pour les personnes morales, la Municipalité répond que le soutien n'a lieu qu'une seule fois, contrairement à la baisse fiscale qui est récurrente.

#### **Aide de CHF 26'650 à la Garderie Arc-en-Ciel – p.79**

La Municipalité confirme que cette aide n'est pas une subvention ou un prêt et représente bien une dépense.

### **Audition du président du conseil communal (Samuel Debossens)**

La COGEST a pu entendre le Président du Conseil communal sur le fonctionnement du Bureau du Conseil et ses différentes attributions. Elle a également souhaité connaître l'avis du Président quant à la manière dont les membres des commissions ad-hoc sont choisis et sur le taux de participation des Conseillers communaux aux séances du Conseil communal.

Le Président a rappelé les efforts consentis pour obtenir l'engagement de conseillères et conseillers dans les commissions ad-hoc.

La COGEST a également pu être positivement informée sur le fait que beaucoup d'efforts sont déployés afin que le taux d'absentéisme des Conseillers communaux aux séances du Conseil communal soit réduit au minimum.

## Associations et Instances Intercommunales

A sa demande la COGEST a reçu la liste des associations, instances et institutions intercommunales auxquelles la commune de Cugy participe, avec la liste de nos représentants. La COGEST a ajouté les coûts des principales participations selon ce qui est disponible dans les Etats Financiers 2019.

Il convient de rappeler que, si certaines participations paraissent élevées, une démission de l'une ou l'autre de ces instances ne dispenserait pas la commune d'assumer les tâches concernées et les coûts y étant liés.

| Instance – Institution – Association   | Délégué législature 2016-2020  | Fonction   | Charges     |
|--|--|--|-------------|
| Lausanne Région – secteur Nord<br><a href="http://www.lausanneregion.ch">www.lausanneregion.ch</a><br>Lausanne Région – activités sportives Lausanne Région – transports et mobilité | M. Thierry Amy<br>M. Philippe Flückiger<br>Mme Frédérique Roth   | Représentant communal et membre du bureau de coordination<br>Représentant communal<br>Représentante communale  | 21'930.-    |
| Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) <a href="http://www.sdnl.ch">www.sdnl.ch</a>  | M. Thierry Amy<br>Mme Christine Rais El Mimouni<br>M. Frédéric Deillon   | Représentant communal au Groupe de pilotage<br>Suppléante<br>Assistant technique   | 14'548.-    |
| Association de Développement Région Gros-de-Vaud<br><a href="http://www.gros-de-vaud.ch">www.gros-de-vaud.ch</a>   | M. Thierry Amy<br>M. Philippe Flückiger  | Membre du Comité exécutif<br>Représentant communal   | 22'096.-    |
| Transports publics de la région lausannoise (tl)<br><a href="http://www.t-l.ch">www.t-l.ch</a>   | M. Thierry Amy   | Membre du Conseil d'administration<br>Représentant Secteur ouest   | 121'301.-   |
| Association Régionale pour l'Action sociale de Prilly-Echallens (ARASPE) - <a href="http://www.araspe.ch">www.araspe.ch</a>  | M. Jean-Pierre Sterchi<br>Mme Christine Rais El Mimouni  | Membre du Comité directeur<br>Membre du Conseil intercommuna   | 74'688.-    |
| Réseau Santé Région Lausanne (RSRL) <a href="http://www.reseau-sante-region-lausanne.ch">www.reseau-sante-region-lausanne.ch</a>   | M. Jean-Pierre Sterchi   | Représentant communal  |             |
| Service d'Aide à la Famille du Mont et environs (SAF)<br><a href="http://www.lemontsurlausanne.ch">www.lemontsurlausanne.ch</a>  | M. Jean-Pierre Sterchi   | Membre du comité   |             |
| Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) <a href="http://www.efaje.ch">www.efaje.ch</a>   | M. Jean-Pierre Sterchi<br>Mme Christine Rais El Mimouni  | Membre du Comité directeur<br>Membre du Conseil intercommunal  | 462'938.-   |
| Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud  | M. Jean-Pierre Sterchi   | Représentant communal  | 19'918.-    |
| Union des Sociétés Locales (USL)<br><a href="http://www.uslcugy.ch">www.uslcugy.ch</a>   | M. Philippe Flückiger  | Représentant communal  |             |
| Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC)<br><a href="http://lehauttalent.eerv.ch/centre-oecumenique-de-cugy">http://lehauttalent.eerv.ch/centre-oecumenique-de-cugy</a>       | M. Jean-Pierre Sterchi   | Représentant communal  |             |
| Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) <a href="http://www.asice.ch">www.asice.ch</a>   | M. Jean-Pierre Sterchi<br>M. Thierry Amy<br>M. Philippe Flückiger<br>M. Sylvain Amaudruz<br>M. Bertrand Fahrni<br>Mme Minou De Giuli<br>M. Romain Bilancioni<br>M. Alberto Fernandez | Membre du Comité de direction<br>Membre du Conseil intercommunal<br>Membre du Conseil intercommunal<br>Membre du Conseil intercommunal<br>Membre du Conseil intercommunal<br>Membre du Conseil intercommunal<br>Suppléant<br>Suppléant | 1'880'318.- |
| Conseil d'établissement<br><a href="http://www.epscugy.ch">www.epscugy.ch</a>  | M. Jean-Pierre Sterchi   | Représentant communal  |             |

|   |  |   |                 |
|---|--|---|-----------------|
| Association Pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile (APROMAD)<br><a href="http://www.apromad.ch">www.apromad.ch</a>               | M. Jean-Pierre Sterchi   | Représentant communal   |                 |
| Société des Sites et des Espaces Verts (SOCOSEV)<br><a href="http://www.lausanne.ch">www.lausanne.ch</a>  | M. Roland Karlen   | Représentant communal   |                 |
| Triage forestier Mèbre-Talent   | M. Roland Karlen   | Représentant communal   |                 |
| Société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers (La Forestière)<br><a href="http://www.laforestiere.ch">www.laforestiere.ch</a>    | M. Roland Karlen   | Représentant communal   |                 |
| Communauté d'action régionale en faveur du bois (Lignum)<br><a href="http://www.lignum-vaud.ch">www.lignum-vaud.ch</a>                            | M. Roland Karlen   | Représentant communal   |                 |
| Société coopérative Rueyres (Boipac)  | M. Roland Karlen   | Représentant communal   |                 |
| Jorat, une terre à vivre au quotidien <a href="http://www.jorat.org">www.jorat.org</a>  | M. Roland Karlen   | Représentant communal   |                 |
| Gedrel SA <a href="http://www.gedrel.ch">www.gedrel.ch</a>  | M. Roland Karlen   | Représentant communal   | <b>12'339.-</b> |
| Organisation régionale de la Protection civile du Gros-de-Vaud<br><a href="http://www.pci-gdv.ch">www.pci-gdv.ch</a>                              | M. Gérald Chambon<br>M. Roland Karlen  | Membre du Comité directeur<br>Représentant communal, suppléant  | <b>62'713.-</b> |
| Association des communes déléгатrices (AVCD)  | M. Gérald Chambon  | Représentant communal   |                 |
| Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) <a href="http://www.sdis-grosdevaud.ch">www.sdis-grosdevaud.ch</a> | M. Gérald Chambon<br>M. Roland Karlen<br>M. Jérôme Karlen<br>M. Philippe Flückiger<br>M. Norbert Bussard | Membre du comité de direction<br>Délégué au Conseil intercommunal<br>Délégué au Conseil intercommunal<br>Suppléant au Conseil intercommunal<br>Suppléant au Conseil intercommunal | <b>33'308.-</b> |

La COGEST tient à rappeler, ici, quelques principes concernant la communication entre les associations de communes et les communes membres. Selon la loi sur les Communes, articles 125 et suivants, les associations ont l'obligation de remettre aux communes, le rapport de gestion, le budget et les comptes. La Municipalité doit également informer annuellement le Conseil Communal de l'activité de l'association.

## Observation 2

La COGEST observe que la Municipalité n'informe pas de manière systématique le Conseil communal de l'activité des associations dont Cugy est membre.

## Vœu 1

La COGEST demande à la Municipalité :

- a) Le cas échéant d'obtenir les rapports de gestion, budget et comptes des associations de communes dont Cugy est membre et de transmettre ces documents au Conseil Communal.
- b) D'informer au minimum de manière annuelle, de l'activité des associations dont Cugy fait partie.



## IV. CONCLUSION

La COGEST remercie la Municipalité pour la bonne et rigoureuse gestion de notre Commune. Au cours de ses quelques auditions et au vu des réponses obtenues à ses questions, la COGEST a pu apprécier le sérieux et l'implication avec lesquelles nos Municipaux assument leurs tâches et fonctions.

Bien que la COGEST n'ait pas étudié de façon détaillée toutes les activités de la Municipalité pour l'année 2019, elle a sélectionné diverses thématiques qui lui ont semblé important de mettre en évidence. Les restrictions de regroupement exigées par la situation sanitaire exceptionnelle auront chamboulé l'approche dite classique des travaux de la COGEST; à cet égard elle tient à remercier les Municipaux pour leur excellente collaboration et la rédaction de leurs réponses. Dans ce cadre nous estimons que les informations obtenues ont permis à la COGEST d'effectuer son mandat de manière satisfaisante.

Tout en souhaitant que la Municipalité porte grande attention aux vœux et observations mentionnés dans ce rapport, la Commission de Gestion recommande au Conseil Communal d'approuver le Rapport de Gestion et les États Financiers 2019 (préavis 28-2020) et de donner décharge à la Municipalité pour l'administration de la Commune.

Cugy, le 7 juin 2020

La Commission de Gestion

Richard Guimond, Président

Daniel Bally, Vice-président

Norbert Bussard, membre

Natalie Battisti Grosjean, Secrétaire

Alain Leclercq, membre

## ANNEXE

Au vu de la situation sanitaire, la COGEST n'a pas pu effectuer la traditionnelle visite du patrimoine., Il nous a semblé toutefois intéressant de partager l'analyse reçue de la part de Monsieur Roland Karlen, Municipal en charge de la forêt.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Commissaires,

Par la présente, la Municipalité vous présente une analyse relative à l'évolution des forêts du territoire communal, élaborée avec le précieux concours de M. Jean-Philippe Crisinel, garde-forestier. Cette communication vise à vous informer des enjeux actuels et futurs inhérents à la gestion de nos forêts, en particulier en lien avec la problématique du réchauffement climatique. A défaut de pouvoir en conférer oralement lors de la visite du patrimoine communal, celle-ci ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, la Municipalité espère ainsi répondre à vos interrogations à ce propos.

### **Bases légales**

La forêt constitue un domaine soumis à de nombreuses législations fédérales et cantonales, notamment la Loi fédérale sur les forêts (LFo) ou la Loi forestière vaudoise (LVLFo). Ces bases légales garantissent la protection de ce bien public.

### **État de la forêt actuelle**

Actuellement, la forêt de Cugy est composée des essences suivantes : hêtre, épicéa, sapin, frêne et chêne. Ces dernières ne souffrent pour l'instant pas des conséquences du réchauffement climatique. Néanmoins, il est observé que les espèces, en particulier dès 80 ans d'existence (120 ans pour les chênes), subissent d'importants dommages liés aux longues périodes de sécheresse. Ces arbres sont affaiblis et mettent en place des mécanismes de défense, notamment en perdant leur feuillage. Par la suite, ils commencent à sécher sur pied (feuillus) ou à être attaqués par des insectes (résineux). Le temps d'affaiblissement varie entre 6 semaines pour les arbres victimes du bostryche à 5 ans pour ceux dépérissant. Dans ces deux cas, ces dommages peuvent provoquer des dangers physiques pour les individus et les infrastructures, voire des risques sanitaires.

L'image de la forêt a beaucoup évolué au cours des 30 dernières années, en fonction des besoins de ses utilisateurs et de la société en général. En effet, son but initial était de produire et vendre du bois, et ainsi garantir un revenu important de cette vente. Aujourd'hui, les demandes ont changé. De nombreux usagers souhaitent bénéficier des bienfaits de la forêt lors de leurs promenades à pied, à vélo ou à cheval et profiter de la beauté du paysage et du calme des lieux. De même, la demande s'oriente désormais vers une production locale, aux coûts les plus raisonnables possibles. Ainsi, la gestion d'une forêt correspond davantage à une charge plutôt qu'à une source de revenu pour son propriétaire.

### **Vision pour la forêt future**

Le passé ne peut pas corriger le futur, mais il permet d'appréhender et d'influencer l'avenir. Dès lors, nous pouvons envisager trois orientations pour assurer l'avenir de nos forêts :

#### **1. Raccourcir le temps de révolution des arbres**

Comme indiqué précédemment, les arbres âgés de plus de 80 ans sont vulnérables. Il est alors soit possible de les laisser mourir sur pied, pour autant que cela n'entraîne pas de danger physique ou

sanitaire, soit de les exploiter. Dans ce cas, les forêts de Cugy ayant l'avantage d'être équilibrées en termes de répartition des âges, l'absence de ces espèces ne créerait pas d'importantes cicatrices dans le paysage.

## **2. Plantation de nouvelles espèces**

Lors des coupes à blanc des gros bois ou des chablis (versés ou malades), il en résulte une surface mise à nu. Deux possibilités s'offrent alors : le rajeunissement s'installe naturellement et les variétés actuellement en place continuent et s'adaptent ou alors de nouvelles variétés sont plantées. Ainsi, il est envisagé que d'ici 50 ans, les arbres qui poussent actuellement à une altitude de 400 mètres se trouvent naturellement aussi dans nos forêts. L'institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) va réaliser dès cet automne 57 plantations expérimentales, dont une dans la forêt cantonale de Froideville, afin de vérifier cette hypothèse. Vous trouverez des informations complémentaires sur ce projet au lien suivant : <https://www.wsl.ch/fr/projets/plantations-experimentales.html>.

Aujourd'hui, le Canton subventionne le reboisement par de nouvelles essences à hauteur de 70%, sous réserve que la surface soit équivalente à 2'500 m<sup>2</sup>. Le Triage Mèbre-Talent profite de cette prestation et peut utiliser une douzaine d'essences adaptées à nos sols. Malheureusement, il n'y a pas de résineux dans cette liste. Il semble toutefois que le douglas et le mélèze puissent garantir, à terme, la présence de résineux dans nos forêts. Ce qui est malheureusement certain est que l'épicéa va finir par disparaître.

La Municipalité, aidée par les professionnels chargés de la gestion des forêts communales, tel que le garde forestier, s'appuiera sur les résultats de ces recherches pour déterminer s'il convient de favoriser la plantation de nouvelles espèces mieux adaptées au futur climat de notre région ou s'il convient au contraire de laisser faire la nature et assister à une sélection naturelle des prochaines essences qui composeront nos forêts. A noter que les deux solutions peuvent coexister, soit laisser la nature faire son travail et, lors des campagnes de nouvelles plantations, remplacer l'épicéa par de nouvelles espèces.

## **3. Révision du plan de gestion forestière**

La révision du plan de gestion est réalisée par le Canton, en principe tous les 10 ans. Elle fixe des objectifs qui doivent être mis en place par les communes et les propriétaires privés, ceci dans le cadre légal notamment de la Loi fédérale sur les forêts ou la Loi forestière vaudoise.

A titre d'illustration, pour la période 2019-2021, cinq objectifs ont été définis :

**Objectif 1** : Optimisation des structures de gestion, pour accroître l'efficacité dans la gestion des forêts par une meilleure répartition des tâches et l'optimisation des structures.

**Objectif 2** : Desserte forestière hors forêts protectrices, pour adapter et remettre en état l'équipement de desserte forestière et pour exploiter par câble.

**Objectif 3** : Bases de planification forestière, pour poser les bases de décision stratégique pour les tâches de planification et de gestion forestières au niveau cantonal.

**Objectif 4** : Soins aux jeunes peuplements, pour gérer les forêts selon les principes du développement durable et à long terme, dans le sens d'un investissement dans l'avenir. Les plantations de peuplements de chênes et d'essences rares, ainsi que la production de plants forestiers et l'entretien

de peuplements semenciers font partie des buts à atteindre. L'objectif comprend également un projet pilote au niveau suisse relatif à la gestion des forêts irrégulières du Haut Jura de l'ouest vaudois.

**Objectif 5** : Formation pratique, pour améliorer la sécurité des ouvriers forestiers non professionnels et pour garantir la formation forestière pratique des spécialistes de la forêt issus des hautes écoles.

### **Conclusions**

Au niveau financier, nous observons que les produits de la récolte du bois vont changer. Il y aura davantage de production destinée à l'énergie et moins à la scierie. Ces modifications vont mener à une diminution des revenus. Toutefois, si les arbres ont des diamètres raisonnables, il sera possible de faire recours à la mécanisation pour les prélever et, par conséquent, réduire les coûts.

D'un point de vue paysager et visuel, nous pouvons considérer que la forêt va évoluer en vue de s'adapter aux modifications climatiques et à l'évolution de ses usages, sans pour autant perdre de sa superbe.

Finalement, nous constatons que les décisions en matière d'image, de gestion et d'utilisation de la forêt sont de compétence communale, dans le respect des limites légales. Cela comporte de nombreux enjeux à long-terme, qui pourront influencer cet écosystème semi-naturel pour les générations futures.

La Municipalité espère que la révision du plan de gestion des forêts de Cugy permettra de répondre en partie aux interrogations des dix prochaines années.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.